MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Corse

Décision n° 5146 du 1er octobre 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Corse

NOR : *INTJ2025237S*

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9351 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929997S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er novembre 2020 :

Coy Frédéric NIGEND : 178 986 NLS : 8 029 620

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er novembre 2020 :

Trouillet Hervé NIGEND : 188 634 NLS : 8 038 792

Melet Frédéric NIGEND : 138 068 NLS : 5 322 165

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er novembre 2020 :

Blanchard Pierre NIGEND : 171 654 NLS : 8 030 435

Guérin Franck NIGEND : 165 854 NLS : 8 022 342

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1er septembre 2020.

Le général, commandant
la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,
T. Mouchet